

Bern / Lausanne / Lugano, le 6 septembre 2013

Communiqué de presse

Prise de position sur le communiqué de presse de La Poste de ce jour

La Poste revient sur les augmentations de prix des procurations

Suite aux négociations avec l'Alliance des organisations de consommateurs (SKS, FRC, acsi), la Poste fait en partie marche arrière au sujet des augmentations de prix concernant les procurations. L'Alliance se félicite de la solution enfin trouvée: une procuration unique gratuite et des frais uniques pour une procuration permanente. Pour ce qui est des hausses de tarifs des autres services (réexpéditions, changements d'adresse, etc.), qui sont en vigueur depuis le 1^{er} avril 2012, la Poste persiste.

Suite aux hausses massives des prix des services de la Poste dès le 1^{er} avril 2012, l'Alliance des organisations de consommateurs a exigé de celle-ci qu'elle se rétracte ou au moins qu'elle les diminue. Le dialogue entre l'Alliance et la Poste a porté ses fruits : pour ce qui est des procurations, les prix vont nettement baisser, comme la Poste l'a communiqué aujourd'hui. Dès le 16 septembre, les procurations pour un retrait unique d'un envoi seront gratuites. Les procurations permanentes coûteront un forfait unique de 24 francs par internet, respectivement de 36 francs au guichet. La Poste a ainsi renoncé au paiement annuel d'une taxe de 24 francs pour ce service.

L'Alliance salue la solution trouvée au sujet des procurations : il sera ainsi gratuit pour les clients de la Poste de donner une procuration à une personne de confiance pour le retrait d'un envoi déterminé. Tandis que les procurations permanentes donneront lieu à un seul paiement par le client, qui ne devra pas passer à la caisse chaque année. Pour les clients postaux qui, avant le 1^{er} avril 2012, avaient donné une procuration, ce montant ne sera pas réclamé, ainsi que l'a communiqué la Poste à l'Alliance.

Quant aux hausses de prix sur les autres services survenues le 1^{er} avril 2012, comme par exemple les changements d'adresse en cas de déménagement ou les réexpéditions, la Poste ne reviendra en revanche pas en arrière. Les prix augmenteront même clairement : une réexpédition pour douze mois coûtera désormais au guichet 42 francs (30 francs par Internet), alors que son prix était jusqu'alors de 15 francs. De plus, le service sera facturé non plus par ménage, mais par adulte.

Renseignements complémentaires

ACSI: Laura Regazzoni, Tél. 091 966 98 06

FRC: Mathieu Fleury, Tél. 021 331 00 90

SKS: Sara Stalder, Tél. 078 710 27 13 ou André Bähler, Tél. 031 370 24 21

ACSI

Via Polar 46
CP 165
CH-6932 Breganzona
acsi.ch

FRC

Rue de Genève 17
CP 6151
CH-1002 Lausanne
frc.ch

SKS

Monbijoustrasse 61
Postfach
CH-3000 Bern 23
konsumentenschutz.ch